

7 juillet 2011
Français
Original: anglais

**Vingt et unième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**
Santiago, 3-7 octobre 2011

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Forger des partenariats avec l'industrie chimique pour renforcer le contrôle des précurseurs;
 - b) Instituer des contrôles efficaces aux frontières;
 - c) Lutter contre le produit du trafic de drogues.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer par écrit, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales et les statistiques concernant les tendances nationales du trafic de drogues. En conséquence, les gouvernements ont été invités à communiquer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), avant le 8 août 2011, un rapport de deux pages sur les tendances les plus récentes du trafic de drogues dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt et unième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un programme de travail provisoire qui lui sera soumis.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAC/21/1)

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participants sont invités à communiquer à la Réunion des informations sur les mesures prises par leur pays pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes communes, la formation en matière de détection et de répression et la mise en commun de renseignements et de données d'expérience concernant les mesures de lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues et des problèmes pratiques qui entravent la coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que des mesures prises pour y remédier.

Un document de séance consacré à la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale sera établi par le Secrétariat en vue de la Réunion.

Documentation

Note du Secrétariat concernant les statistiques sur les tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde (UNODC/HONLAC/21/2)

4. Application des recommandations adoptées à la Vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la Réunion des mesures prises par leur pays en application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Lima du 4 au 7 octobre 2010. Pour l'examen de ce point, la Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat établie à partir des réponses à un questionnaire envoyées par les pays sur les mesures prises à cet égard.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations, les pays sont instamment priés de remplir et de renvoyer le questionnaire avant le 8 août 2011.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/21/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront créés pour examiner les problèmes posés par le trafic de drogues dans la région et pour favoriser des débats informels et des échanges de vues ouverts, l'objectif étant de resserrer la coopération entre les différents services de détection et de répression en matière de drogues. Les groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes suivants.

a) Forger des partenariats avec l'industrie chimique pour renforcer le contrôle des précurseurs

Les participants seront invités à partager leurs expériences et stratégies en ce qui concerne l'amélioration des contrôles visant les précurseurs chimiques, eu égard notamment aux initiatives prises par leurs gouvernements pour forger et favoriser des partenariats avec l'industrie chimique. Ils seront invités aussi à faire connaître des exemples et des études de cas concernant les actions et la mobilisation de l'industrie chimique à cet égard et ils seront priés de fournir des détails sur les initiatives mises en œuvre du fait de leur interaction avec l'industrie. Le groupe de travail s'attachera à recenser les défis à surmonter dans le développement de cette coopération. À cette fin, les participants seront invités à citer des exemples concrets de partenariats public-privé qui bénéficient d'un soutien. Ils seront également invités à porter à l'attention du groupe de travail des lignes directrices internationales ou professionnelles à l'appui de tels partenariats par exemple les "Lignes directrices pour un code de pratique volontaire destiné à l'industrie chimique" élaboré sous l'égide de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

b) Instituer des contrôles efficaces aux frontières

Les participants examineront les défis actuels dans le domaine de l'efficacité des contrôles aux frontières auxquels sont confrontées les autorités chargées de la lutte contre le trafic de drogues aux points d'entrée et de sortie terrestres, maritimes et aériens. Ils seront invités à décrire les tendances actuelles du trafic avec lesquelles ils sont aux prises et les défis auxquels ils font face à leurs frontières dans la lutte contre le trafic de drogues en communiquant des informations sur le mode opératoire des organisations de trafiquants, les types de drogue et la nationalité des individus concernés. Ils seront invités à informer le groupe de travail des stratégies, des mesures et des procédures qui ont été instituées par les autorités de leur pays et qui se sont révélées efficaces dans la détection des trafiquants et de leurs cargaisons. Ils mettront en commun leurs expériences en ce qui concerne l'importance de l'échange rapide d'informations entre les autorités (à l'échelon tant national qu'international) et l'efficacité des mécanismes de communication existants et formuleront des suggestions pratiques sur la façon de les améliorer. Le groupe de travail sera chargé d'examiner l'impact des approches intégrées en matière de gestion des frontières mises en œuvre pour faciliter le commerce international sur les opérations des services de détection et de répression. Les participants seront invités à citer des exemples précis et concrets tirés de leur expérience, en vue d'élaborer des propositions et des recommandations visant à soutenir le resserrement de la coordination et de la coopération entre toutes les autorités et agences compétentes vouées à la sécurité des frontières et à la facilitation des échanges afin d'améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières à l'échelle régionale dans la lutte contre le trafic de drogues.

c) Lutter contre le produit du trafic de drogues

Les participants feront porter le débat sur les stratégies, la législation et l'expertise nécessaires pour récupérer les bénéfices tirés du trafic de drogues ainsi que sur les mesures prises par les autorités et leur expérience dans ce domaine. Ils seront invités à échanger leurs expériences en ce qui concerne les investigations sur le blanchiment d'argent et la saisie et la confiscation des avoirs acquis par les trafiquants. Ils seront priés de recenser les défis à relever pour priver les malfaiteurs de l'argent et des autres avoirs provenant du trafic de drogues et d'examiner certains aspects liés à la législation, aux pouvoirs, à l'expertise et à la coopération avec le secteur financier qu'il convient de développer collectivement afin d'en arriver à des conclusions et à des recommandations qui aideront la région à mener une action collective forte face au blanchiment d'argent.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, sect. II.A.) et demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y étaient énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits.

Lorsqu'ils ont adopté le Plan d'action, les États Membres ont reconnu que celui-ci faisait partie intégrante de la Déclaration politique également adoptée par eux et qu'il complétait la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée, annexe), le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S 20/4 E de l'Assemblée) et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée, annexe).

Dans la Déclaration politique, les États Membres se sont engagés à appliquer de manière effective la Déclaration politique et son Plan d'action au moyen d'une coopération internationale résolue, en collaboration avec toutes les organisations régionales et internationales compétentes.

Dans sa résolution 65/233, l'Assemblée générale a encouragé les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues ainsi que la Sous-Commission de la Commission des stupéfiants qui est chargée du trafic des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions, au renforcement de la coopération régionale et internationale, et, à cet égard, pris acte des discussions tenues à la vingtième Réunion.

Les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, en particulier sa deuxième partie, sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, les effets de ces difficultés sur les suites données et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, pourrait apporter à la Commission des stupéfiants à cet égard.

7. Organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants examineront un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, indiquant notamment les thèmes à étudier en groupes de travail, ainsi que les lieux où pourraient se tenir les futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-deuxième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt et unième Réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU et celle du pays d'accueil.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/21/4)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen du fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (UNODC/HONLAC/20/5)

9. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt et unième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Programme de travail provisoire

| <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point</i> | <i>Intitulé ou description</i> |
|--------------------|--------------|--|--|
| Lundi 3 octobre | 8 h 30 | | Inscriptions |
| | 10 heures | | Ouverture de la vingt et unième réunion |
| | | 1 | Élection du Bureau |
| | | 2 | Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation |
| 14 h 30 | 3 | Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues | |
| | 3 | Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>) | |
| Mardi 4 octobre | 10 heures | 4 | Application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion |
| | 14 h 30 | 5 | Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail |
| Mercredi 5 octobre | 10 heures | 5 | Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>) |
| | 14 h 30 | 5 | Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>) |
| Jeudi 6 octobre | 10 heures | 5 | Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>) |
| | 14 h 30 | 6 | Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action |
| Vendredi 7 octobre | 10 heures | 7 | Organisation de la vingt-deuxième Réunion |
| | 14 h 30 | 8 | Questions diverses |
| | | 9 | Adoption du rapport de la vingt et unième Réunion |